

Bulletin d'information de la commune

STE CROIX DE CADERLE



Infos Mairie

Cadre de vie

Les Conseils Municipaux



2011

Nº 25

MAI

Le mot du Maire

Voilà enfin le premier bulletin de l'année 2011, qui arrive avec un peu de retard, mais pour des raisons d'organisation, celui-ci n'a pu paraître avant.

Après un hiver froid, les beaux jours sont là.

Dans ce bulletin, vous pourrez lire différentes informations mais également les comptes rendus des conseils municipaux et l'annonce d'animations hors période estivale :

La première se déroulera le 22 mai prochain. Ce sera une journée pédestre organisée par l'Association « La Festo Del Païs ».

Le seconde, organisée par l'Association des « Amis du Temple » sera un concert de la Chorale des Glycines accompagnée par un ensemble instrumental le 26 juin dans la chapelle.

Voici un petit résumé des projets, réalisations ou achats de matériel depuis le début de l'année :

- Confection d'une rallonge pour la table de la salle du conseil par l'entreprise VIALA
- Assainissement de la Mairie
- Remplacement de l'ordinateur de la secrétaire
- Remplacement du copieur par un copieur couleur
- Enrochement chemin accès forage
- Nettoyage du dallage de la chapelle suite aux travaux de 2010
- Réfection de la toiture de la Mairie par l'entreprise GENEST
- Remplacement des chêneaux de la Mairie par l'entreprise ROMEUF
- Nettoyage et peinture de la façade de la Mairie, côté place

De plus, la Municipalité a participé à de nombreuses réunions (Communauté de Communes Cévennes-Garrigue, Parc National des Cévennes, Natura 2000, SIVOM, Syndicat d'Adduction d'Eau Potable, Syndicat d'Electrification etc....)

Comme vous pouvez le lire, le Conseil Municipal a délibéré pour demander son adhésion à la Communauté d'Agglomération du Grand Alès. Suite à la nouvelle carte des futurs regroupements de Communauté de Communes présentée par le Préfet, une autre délibération sera prise ultérieurement.

Magali BUFFAZ a quitté son emploi au sein de la Mairie en raison de son déménagement dans l'Ardèche. Elle est remplacée depuis le début mai, par Christelle ARTIGUES.

Le prochain bulletin paraîtra fin juin et comprendra les animations de la saison estivale ainsi que le Conseil Municipal du 22 avril 2011 avec le vote du compte administratif et du budget.

Je vous souhaite une bonne lecture



Le Maire Edmond JULIEN

VŒUX 2011

Le conseil municipal et moi-même sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux. Cette réception permet d'avoir un moment convivial et de passer un agréable moment ensemble.

Avant de débuter cette soirée, je souhaiterais rendre un hommage à Monsieur Pierre BOLLE, conseiller municipal depuis 1996, qui est décédé le 19 octobre 2010. Merci pour tout le travail que nous avons pu réaliser ensemble.

Ensuite, je vais parler des réalisations et manifestations qui se sont déroulées durant l'année 2010 et toujours par rapport aux orientations qui avaient été données lors des vœux de 2010.

REALISATIONS 2010:

- Réfection de la toiture de la salle polyvalente par l'entreprise GENEST, pris en charge en totalité par l'assurance
- Réfection de la totalité des menuiseries de la Mairie par l'entreprise VALBOIS, qui a réalisé un très bon travail au niveau qualité et finition
- Création de la passerelle du sentier de la route royale entre le hameau dit de Caderle et Ste Croix : Cela faisait plus de 10 ans que nous avions sollicité la Mairie de St Jean du Gard, et en 2010, grâce à notre acharnement, la Mairie de St Jean du Gard a réellement participé à cette opération. Je remercie Bruno MENDRAS qui s'est occupé de ce dossier.
- L'inauguration a eu lieu le 7 juillet 2010 sur place en présence du Maire de St Jean du Gard, de Monsieur AFFORTIT, Conseiller Général et président du Comité Départemental du Tourisme, du Maire de St Hippolyte du Fort, président de la commission tourisme au sein de la Communauté de Commune, des propriétaires riverains, (qui ont facilité l'accès au pont, et de certaines personnes de la commune).
- Travaux d'aménagement de l'intérieur de la chapelle : cela a été un chantier très lourd à mener en raison du délai imparti, mais aussi à cause du manque de précision de l'architecte. Les invitations avaient été envoyées mais le chantier n'était pas terminé et jusqu'au dernier moment nous avons eu des problèmes.

Je remercie les entreprises SODEC, OGELEC et VIALA pour le travail qui a été réalisé.

- L'inauguration réalisée le 10 juillet 2010 en présence de nombreuses personnalités qui ont permis de réaliser cette lourde opération qui je pense, a été réussie (Conseil Général, Conseil Régional, Sénateur, Parc National des Cévennes, Caisse Régionale du Crédit Agricole, l'Eglise réformée de France et les différents donateurs).
- Ouverture et création du sentier autour de Ste Croix par le Tourel, le mas Hubert, Frayssinet et retour du village (merci aux propriétaires concernés pour leur autorisation).
- Continuité du topo guide sur la Salendrinque qui je l'espère verra le jour cette année.
- Renouvellement de l'association la Festo del Païs : celle-ci a pu ressusciter après de nombreuses années d'absence, et elle travaille sur les manifestations de 2011.

Participation à l'élaboration de la nouvelle charte du Parc National des Cévennes.

• Création et mise en vente de l'ouvrage pour lequel je remercie tout le travail de l'archéologue, Madame ASPORT MERCIER qui s'est grandement occupée de cette réalisation, ainsi que les membres du conseil municipal qui ont permis de publier cet ouvrage qui retrace l'historique de la chapelle.

Cet ouvrage est en vente à la mairie au prix de 18 euros.

- Mise en place d'un banc et de deux jardinières devant la Mairie, grâce au don de Monsieur VIDART.
- Création d'un site internet de STE CROIX depuis le 1^{er} juin 2011, pour lequel je remercie personnellement Monsieur Jacques TEISSIER pour le travail accompli, Bruno MENDRAS pour le suivi et la mise à jour du site mais également les membres de cette commission.
- La commune participe également à l'élaboration de la charte de NATURA 2000.
- La commune continue à participer aux bourses pour les activités périscolaires des enfants et aux frais de la cantine de LASALLE. Concernant le ramassage scolaire de LASALLE, une formation d'accompagnateur a été payée par la Mairie à deux parents, afin que les enfants de maternelle puissent être inclus dans ce ramassage.

Je remercie ce soir Christelle et Jacqueline.

VŒUX 2011

- J'ai effectué de nombreuses démarches auprès d'ORANGE pour la téléphonie mobile, des relevés ont été effectués par leur service, et je continue à essayer de trouver des solutions. Une autre rencontre est programmée le 26 janvier prochain.
- Par rapport à l'ADSL, là aussi, de nombreux courriers ont été effectués pour signaler le disfonctionnement que nous avons connu depuis plusieurs mois (pas de téléphone et d'ADSL).

TRAVAUX 2011

- Travaux de réfection de la toiture de la Mairie, du musée et de l'ancienne citerne pour lesquels les ouvertures des plis ont été effectuées et le choix des entreprises sera décidé lors du conseil municipal du 14 janvier 2011.
- Création d'une table d'orientation et panneaux faune et flore soit un total de 6 panneaux de 1 m x 1m, pour lequel nous sommes dans l'attente des accords de subventions du Parc National des Cévennes et de la Région. Pour les panneaux faune et flore, je remercie Alain Renaux pour sa participation à ce projet, qui dure maintenant depuis plusieurs années mais qui va permettre de clôturer les orientations que la municipalité s'était données.
- Sortie du topo guide de la vallée de la Salendrinque.
- Continuité de l'élaboration de la carte communale, mais qui pour l'instant n'avance pas.
- Travail avec la communauté de communes sur l'avenir de notre territoire.
- Réflexion sur l'avenir de la Communauté de Commune Cévennes Garrigues et son éventuelle extension.
- Demande de classement de village de caractère pour lequel une demande a été déposée auprès du Comité Départemental du Tourisme.
- Les associations les Amis du Temple et la Festo del Païs nous ferons parvenir prochainement le programme de leurs manifestations pour cette année.

TRAVAUX REALISES SUR LA COMMUNE

Goudronnage de la 2ème partie de la route LASALLE/STE CROIX en juillet 2010

Traçage des pointillés central au sol depuis que nous le demandions

Enrochement du mur sous le village en juillet 2010

Réfection mur de la gare en mars 2010

Je tiens à remercier les représentants de l'association les Amis du Temple pour l'organisation des divers concerts durant la saison estivale. Egalement l'association « La Festo del Païs » qui est à nouveau vivante depuis avril 2010 et qui est entrain de travailler sur les animations de 2011. A ce sujet, ils vous donnent rendez-vous le 15 janvier 2011 à 21 heures pour le loto.

Merci à l'équipe municipale pour leur présence aux différentes réunions : cela prend parfois beaucoup de temps, mais cela permet aussi de faire évoluer les différents dossiers.

Merci aux délégués de la communauté de communes qui siègent aux nombreuses réunions des différentes commissions, Christian DEJEAN, Violette AURIOL, Bruno MENDRAS, car là aussi, cela prend beaucoup de temps.

Merci aux membres du conseil municipal pour leur participation aux projets réalisés et ceux à venir. Merci aux personnels communal, Magali, Susi et Loïc pour le travail qui a été accompli.

Je tiens à remercier personnellement les secrétaires, Magali mais également Susi, car je leur demande beaucoup de travail, toujours plus, et toujours plus vite.

Je tiens à souligner, et elles peuvent vous le dire, le travail de secrétaire de Mairie dans les petites communes demande beaucoup de temps, beaucoup plus que ce que l'on peut imaginer.

Maintenant, continuons à travailler ensemble pour mener à terme les projets actuels et futurs pour l'avenir de notre commune.

Bonne et heureuse année 2011, que cette année continue à apporter à Ste Croix prospérité, qualité de vie, développement, et surtout que notre commune continue à garder son cadre environnemental qui en fait son charme.



Edmond JULIEN

VŒUX 2011

C'est avec une Joie renouvelée et beaucoup de plaisir, qu'au nom du Maire et de son Conseil Municipal je vous souhaite à toutes et à tous, une année de joie, faite d'Amitiés de petits, et pourquoi pas de grands bonheurs.

Je souhaite pour chacun d'entre vous de la satisfaction dans votre vie personnelle ou professionnelle.

Au seuil de cette **nouvelle** année nous nous retrouvons, c'est maintenant traditionnel, pour nous présenter nos vœux !

C'est encore le cas pour 2011 et ses Espoirs.

Qu'au fil des ans, cette rencontre reste une tradition mais ne devienne pas une habitude.

On a coutume de dire que le temps passe trop vite!

A peine nous nous retournons **qu'une décennie déjà** est passée depuis l'entrée dans ce 21° siècle !

Les raisons de cette accélération ? Peut être est ce l'impression que le temps rétrécit en prenant de l'âge ?

Mais ne serait-ce pas d'autres choses dont le monde se plaint, qui nous distraient ou (c'est selon) nous détourneraient du temps présent; le téléphone et les mobiles qui nous harcèlent, les écrans qui nous accaparent, les nouvelles technologies qui produisent un afflux d'informations, le tumulte de la société, et les agitations en tout genre.

A ce titre, si à Ste Croix, c'est la quiétude et la sérénité qui dominent, la qualité de vie, les paysages et l'Environnement naturel que nous voulons sauvegarder y sont pour quelque chose et nous font mieux goûter le temps qui passe.

Edmond vous a donné un aperçu des chantiers que nous avons réalisés en 2010, il est vrai que nous sommes <u>arrivés au terme d'un cycle de travaux</u> qui nous ont justement permis d'améliorer globalement le confort, le Cadre de vie, l'Accueil comme les conditions de travail de notre Mairie et de préserver notre patrimoine.

Cet attachement à ces valeurs qui font l'environnement de notre commune, nous identifie mieux à elle et à son patrimoine.

C'est cet attachement sans doute qui nous permet de mieux apprécier le temps qui passe.

Avant de prendre le verre de l'Amitié je vous dis encore Bonne année à tous.

Pascal CREMER



Malgré un premier rappel paru dans le bulletin municipal de décembre dernier, nos containers débordent encore de déchets non triés, ou déposés à même le sol. Les abords de ces emplacements sont particulièrement sales et ces immondices s'éparpillent au gré du vent et des chiens dans la nature. Nous avons les moyens pour éviter tout cela :



- La déchetterie de Lasalle est ouverte les lundis, mercredis, vendredis de 13 à 16 h et les 1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois de 9 à 12 h. Tel : 04.66.85.26.17. Pour ceux qui sont dans l'impossibilité de se rendre à la déchetterie, Loïc, notre employé municipal, assure le ramassage des encombrants le 1^{er} lundi de chaque mois. Tel Mairie : 04.66.85.22.63. Ce service concerne uniquement les encombrants.
- Le ramassage des ordures ménagères est effectué tous les lundis par la Communauté de Communes.
- ! Rappel : Pensez à trier minutieusement avant le dépôt dans les containers gris et jaunes sans oublier les colonnes à verres.



N'oubliez pas le compostage de vos déchets dégradables. Pour recevoir un composteur plastique à 20 €, veuillez vous inscrire en Mairie.

STOP au débordement! Respectons notre environnement!





Encombrants/déchets de verre NON AUTORISES



Toute sortie de déchets non conforme au règlement de collecte ou en dehors des heures de collecte peut être assimilée à un dépôt sauvage de déchets. Nous avons pu constater une recrudescence de dépôt de déchets sur la voirie ou de mauvais tri dans les bacs (grande quantité de verre dans les bacs gris ou jaune). Jeter des déchets de cette façon équivaut à ne pas respecter sa commune, ni les personnes qui y vivent et y travaillent.

Nous rappelons que les déchets volumineux (encombrants), sont à amener en déchetteries,

Tandis que les déchets d'emballage en verre doivent être déposés dans l'une des 89 colonnes mises à disposition sur le territoire.

Prévention incendie

Avec le printemps, la nature s'est réveillée, n'oublions pas de la protéger.

Le débroussaillement est obligatoire sur les zones situées à moins de 200m de terrains en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisements.

Le débroussaillement autour des maisons et des installations est obligatoire
Pour contribuer à la protection des biens et des personnes lorsque le feu provient des
espaces naturels voisins et pour limiter les risques de propagation d'un
feu vers les formations boisées.

Débroussailler, c'est réduire les risques d'incendies



Incinération des végétaux coupés. Article 4 de l'arrêté N° 2010-117-5 Autorisée sur déclaration préalable à la mairie

Entre le 1 er Février et le 14 Juin,

Autorisée sans déclaration

Entre le 15 septembre et le 31 Janvier

Incinération des végétaux sur pied Autorisée sur déclaration préalable à la mairie

Entre le 15 septembre et le 14 juin

INTERDICTION TOTALE

Entre le 15 juin et le 15 septembre, Article 1,2 de l'arrêté N° 2010-117-5 il est interdit de fumer, de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements.

Usage du feu par le propriétaire	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	15 Juin	Juillet	Août	15/sept.	Octobre	Novembre	Décembre
Brûler des végétaux coupés	Possible (*) sans déclaration		Poss ec d			n	IN.	TERDIT			sible sans larat	
Brûler des végétaux sur pied		Possible (*) avec déclaration		2600	IN	TERDIT			sible avec larat			

Pour plus de renseignements : Mairie de Ste Croix de Caderle 04.66.85.22.63

Site internet de la Préfecture du Gard
Ou www.debroussaillement.com

Informations Mairie



Départ de Mme Magali BUFFAZ

Monsieur et Madame Buffaz quittent la commune de Ste Croix pour se rendre en Ardèche - Magali quitte donc son poste d'employée communale ce 30 Avril et sera remplacée dans ses fonctions par Madame Christelle ARTIGUES. Nous remercions très chaleureusement Magali pour les services qu'elle a rendus à la commune durant près de 3 ans - de 2008 à 2011 - et souhaitons la bienvenue à Christelle.

La Mairie sera fermée

les lundis 16 et 30 mai les mardis 17 et 31 mai et les jeudis 26 mai et 23 juin

> en raison d'une formation de la secrétaire



LOCATION SALLE F. VOLPELIERE

Pour vos repas d'anniversaire, de mariage, de famille ou autres... La salle est équipée de tables, chaises, réfrigérateurs, four micro-ondes, vaisselles, plaque électrique, WC

- > habitants commune de Ste Croix de C.: 65 €
- > habitants hors commune de Ste Croix de C.: 130 €
- > Gratuit pour les associations et les professionnels de la commune
- > Caution : 230 €

Pour toute demande mairie: 04.66.85.22.63 mail: mairie-ste-croix30@wanadoo.fr

Travaux

Travaux Bâtiment Mairie

Les travaux de réfection de la toiture du bâtiment de la Mairie, réalisés par l'entreprise GENEST sont terminés.

Le montant des travaux s'est élevé à 17.233,43 € H.T.

Le remplacement des chéneaux a été effectué par l'entreprise ROMEUF pour la somme de 1.414,00 € H.T.

De plus, étant donné qu'un échafaudage était en place, il a été décidé de nettoyer et repeindre la façade de la Mairie côté place, pour un montant de 3.322,30 € H.T.

Nous remercions les deux entreprises pour le bon déroulement et la qualité du chantier.







pendant



aujourd'hui

Nettoyage du dallage de la chapelle

Suite aux travaux d'aménagement de l'intérieur de la chapelle en 2010, le dallage était sale et de plus, la chaux ressortait toujours.

De ce fait, le Conseil Municipal a décidé que l'entreprise Planet de Ganges intervienne. Le nettoyage, qui comprenait le décapage et rinçage du sol a été effectué en avril pour un coût de $520 \ \in$ H.T.

Travaux extension du musée

Afin de clôturer les démarches engagées depuis plusieurs années, la municipalité souhaite aménager une pièce pour recevoir les objets qui ont été trouvés dans la chapelle et qui sont actuellement conservés au dépôt archéologique du Fort Vauban à Alès.

Loïc PUECH, employé communal, a décrouté la pièce pour permettre le rejointement en pierres apparentes. Cependant, la mise en conformité électrique, et l'aménagement intérieur sont encore à l'étude et vont dépendre des subventions que nous obtiendrons. (Ce dossier a été déposé auprès des organismes concernés).

De ce fait les travaux sont reportés en 2012.

Rallonge table de la salle du conseil

A la suite d'une décision prise en conseil municipal, l'entreprise VIALA a confectionné une rallonge pour la table du conseil. Le montant de celle-ci s'élève à $720 \, {\rm fe}$ H.T.

ASSOCIATION « LA FESTO DEL PAÏS »

Nouvellement remise en place, l'Association « la Festo del Païs », avait prévu une après-midi récréative « châtaignes grillées etc.. » mais en raison du mauvais temps, celle-ci a été annulée.

La mise en place d'un loto en fin d'année 2010, soit le 18 décembre avait été prévu et pour lequel celui-ci, en raison de la neige, a été reporté au 15 janvier 2011.

Pour une première animation, les membres du comité ont été très satisfaits, et remercient toutes les personnes qui se sont associées, en offrant des lots, leur soutien et leur présence.

Depuis, et comme celle-ci s'était engagée, l'association a travaillé, pour qu'une journée pédestre ait lieu

le dimanche 22 mai 2011

dont vous trouverez ci-joint les circuits, mais également le programme de la journée.

Nous comptons sur votre présence afin que nous puissions nous retrouver et passer une agréable journée ensemble.

Cette année encore, les Talents Cachés s'exposeront, en principe du 8 au 11 août inclus. Nous vous espérons bien entendu nombreux à venir nous encourager.

Dans le cadre d'après-midis "récréatives", des cours d'EUTONIE (apprentissage de son corps pour le bien-être) pourraient être donnés une fois par mois environ. Pour les personnes intéressées, prière de vous inscrire auprès de Corinne DEJEAN - 04-66-85-22-27.

L'assemblée générale de notre association aura lieu le 28 mai 2011 à

9 heures et pour lequel les personnes intéressées pourront s'associer à nous pour apporter de nouvelles idées mais également leur soutien physique, qui est très important, pour l'organisation et le bon déroulement de nos animations (avant, pendant, après...)

Encore merci à tous de faire revivre notre village

Les membres de l'Association



DIMANCHE 22 MAI 2011

S T E

C

R

O

X

D

C A

D

E

R L E

Randonnée Pédestre

2 Circuits vous sont proposés

- → Une balade guidée et commentée autour de Ste Croix
- → Une randonnée classique au Mont Brion afin d'admirer un magnifique panorama et pour les plus avertis une bifurcation avec variante sportive

Départ à 8 h 30 sur la place devant la Mairie

Inscription le 22.05.2011 à partir de 8 h

(bouteille <mark>d'eau et chaus</mark>sures de marche co<mark>nseillées)</mark>

Pour vous réconforter, à l'issue de cette randonnée UN REPAS vous sera proposé à 12 € :



- Entrée
- ♦ Frites saucisses/merguez
- ♦ Fromage
- ♦ Glace
- ♦ Vin et Café compris

Pour le bon déroulement de cette journée merci de réserver vos repas auprès de VERDIER Nicole au 04.66.85.29.29 ou MOURGUES David au 06.71.76.48.91 ainsi que pour tout autre renseignement.

L'Association LA FESTO DEL PAIS se réserve le droit de modifier ce programme. Celle-ci ne répond pas des accidents

Association des Amis du Temple

Le 19 Février 2011 a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de l'association. D'abord, un hommage a été rendu à Monsieur Pierre Bolle, notre ancien président, ensuite le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 10 Mai 2010 a été approuvé et Madame Auriol a présenté le rapport moral de l'association :

Continuer les actions déjà entreprises durant les années précédentes – à savoir -

- L'organisation de concerts (accueil de groupes vocaux et musiciens) en adéquation avec le lieu, donc, plutôt musique classique ;
- Mais aussi essayer d'élargir la programmation à d'autres manifestations culturelles telles que conférences, débats, etc. tout ceci en accord avec l'Eglise Réformée de France.
- Le temple étant maintenant chauffé, nous pouvons aussi envisager d'élargir la programmation à la saison hivernale.

Il a ensuite été procédé au renouvellement du Conseil d'administration et du bureau qui se compose comme suit :



Présidente : Mme Auriol Violette
Vice-Président : M Valette Pierre
Trésorière : Mme Crucis Andrée
Trésorier Adjoint : M Cordesse Jean-Louis
Secrétaire : Mme Mazel Marcelle
Secrétaire Adjoint : M Bonzon Robin

Membres du Bureau : départ de Mme Denise Derache.

Renouvellement : Mesdames Verdier Nicole, Rémézy Lucienne et De Cazenove Muriel.

Le bilan financier a été fait par Mme Crucis, trésorière, et la situation étant saine, le quitus a été voté à l'unanimité.

Ensuite les perspectives de concerts pour cet été dans le temple ont été abordées et nous pouvons déjà vous assurer que les manifestations suivantes auront lieu :

- Le Dimanche 26 Juin à 17h: Chorale Club Amitié Glycines Programme: répertoire polyphonique d'ici et d'ailleurs Les séquences polyphoniques alterneront avec un ensemble instrumental: flute traversière, violon, guitare et contrebasse. Celui-ci voyagera au travers des continents en passant par des mor ceaux classiques.
 - Entrée non payante libre participation en fin de concert.
- Le Vendredi 15 Juillet à 21h : Ensemble féminin : « Lumina Vocis » avec son nouveau programme : « Laude Novella ». Ouvert à tous Libre participation en fin de spectacle.
- Le Vendredi 12 Août à 21h : Concert Classique : « Les Cordes réunies ». Severine Pantel (Harpe) et Nicolas Muñoz (Violoncelle). Entrée 10 €



Quand le passé revient ...





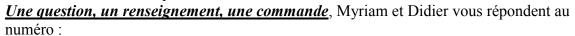
Crucicaderliens, **Myriam et Didier** chez vous, à votre porte, avec si vous le souhaitez votre commande.

Vous ne rêvez pas, ce camion ambulant fait revivre un passé que les anciens connaissent et qui rendait bien des services à ceux qui ne pouvaient pas ou ne voulaient pas se déplacer avec leur véhicule.

Actuellement en période de test <u>les mercredis et jeudis après-midi</u>,

Ce véhicule aménagé vous propose lors de son passage (appel sonore par klaxon) :

- De l'alimentation générale
- Des fruits et légumes
- ♦ De la crèmerie
- De la charcuterie
- Du pain
- Des produits frais du terroir



06 98 02 00 51

Un site en cours de création vous permettra de visiter leur activité et éventuellement de leur déposer un message.







LES SENTIERS AUTOUR DE SAINTE CROIX DE CADERLE

Nous vous proposons 2 charmantes petites balades (uniquement pédestres) au départ du village.

Afin de respecter cet environnement, voici quelques recommandations aux marcheurs et randonneurs :

- Respectez la nature, ne laissez aucun déchet ou détritus derrière vous.
- Ne sortez pas des chemins balisés, vous êtes sur des terrains privés.
- Ne cueillez pas les fleurs, certaines sont rares et fragiles.
- Sur vos parcours, ne franchissez pas les clôtures elles gardent les troupeaux;
- Aux abords des habitations, des troupeaux, les chiens sont tenus en laisse.

Pour votre santé et sécurité:

- Chaussez vous correctement, certaines portions sont escarpées.
- Prenez de l'eau, équipez vous contre le soleil (chapeau, lunette de soleil).
- Prévoyez du rechange en cas d'orages violents.

Si vous souhaitez randonner plus longuement, reportez vous à la carte IGN 2741 et au topoguide du Val de la Salendrinque qui propose en particulier deux magnifiques circuits sur la commune de Sainte Croix de Caderle.

SENTIER N° 1 : AUTOUR DU VILLAGE

Distance un petit kilomètre, pour visiter le village avec sa chapelle et son point de vue de la table d'orientation.

Départ à partir de l'aire de stationnement aménagée (point de ravitaillement en eau).

Pas de difficultés hormis les 60 marches à gravir en fin de parcours pour atteindre la chapelle.

Description de l'itinéraire;



SENTIER N° 2 : Le Tourel

Ce sentier est balisé sur toute sa longueur à l'aide de signes conventionnels (tourner, croix, traits) de couleur bleue.

Le balisage de ce sentier a été effectuée le lundi 11 avril 2011 avec la participation de Madame Ginette Lafont, Messieurs Loïc Puech et Yves Treiber.

Distance environ 2,5 kilomètres, ce circuit ombragé sans difficultés avec peu de dénivelé offre sur le versant sud un magnifique panorama sur le val de la Salendrin-

que.

Description de l'itinéraire;





Balisage du sentier du Tourel le 11.04.2011

21 ème Critérium des Cévennes Historique

Le Cévennes Club Alpine Gordini organise les 13,14 et 15 mai 2011 le 21^{ème} Critérium des Cévennes Historique. A cette occasion ils traversent la commune de Ste Croix dans l'après midi du samedi 14 mai, ainsi que dans la matinée du dimanche 15 mai 2011.



ST JEAN DU GARD Place d'Armes Vérifications techniques et administratives

Samedi 14 mai

Départ 1ère étape 9h00

St Jean du Gard – Col St Pierre – Les Plantiers – Col de L'Asclier St André de Majencoules – Mandagout – Aulas – La Maison des Cévennes

Départ 2ème étape 15h00

La Maison des Cévennes – Aulas – Mars – Aumessas Avèze - Montdardier – St Laurent Le Minier Ganges

Départ 3ème étape 18h30

Ganges – Sumène – St Roman de Codières – Colognac – Lasalle - Ste Croix de Caderle – St Jean du Gard

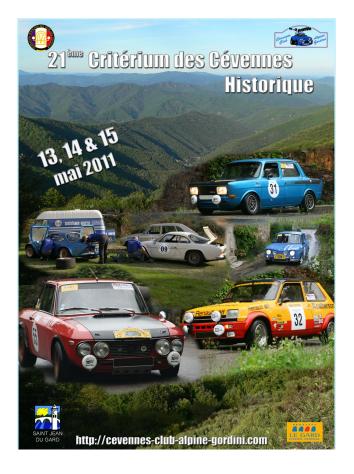
20h00 à minuit Parc de regroupement à ST JEAN DU GARD

Dimanche 15 mai

Départ 4ème étape 8h30

St Jean du Gard – Ste Croix de Caderle – Lasalle – Colognac – Cros – Eglise de Cros Colognac – Lasalle – Col du Mercou – St Jean du Gard

11h15 arrivée du 21ème Critérium des Cévennes ST JEAN DU GARD Place d'Armes



Jardinage



Purin d'ortie

Cueillette

Ramassez les orties avant qu'elles ne fleurissent. Avec un sécateur, coupez les tiges et les feuilles en morceaux et mettez-les dans un seau ou une poubelle en plastique, bois ou inox — pas de fer car l'oxydation apparait rapidement et n'est pas bénéfique.



Préparation

Remplir votre récipient d'eau de pluie ou de source de préférence – si vous êtes amenés à utiliser l'eau du robinet, il ne faut pas qu'elle soit trop chlorée. Comptez 10 mesures d'eau pour 1 mesure d'orties ou 10l d'eau pour 1 kg d'orties.

Macération



Recouvrez votre récipient et laissez macérer une quinzaine de jours en prenant soin de remuer les orties tous les deux jours. Quand il n'y a plus de bulles, la fermentation est terminée et cela dépend de la température extérieure — Plus il fait chaud, plus la fermentation est accélérée.

Filtration

Il faut ensuite filtrer le liquide – surtout si on veut pulvériser ce purin – et le garder dans un contenant à l'abri de l'air

Dilution

Tout dépend de l'utilisation souhaitée :

- En insecticide pour être pulvérisé sur les plantes : 5 % soit 0,5 volume de purin pour 10 volumes d'eau. (1/2 litre pour 10 litres)
- En engrais au pied des plantes : 10 ou 20% soit 1 ou 2 volumes de purin pour 10 volumes d'eau.

Le purin d'ortie est riche en azote, fer, magnésium et autres nutriments. Ajoutez-le à l'eau d'arrosage des plantes d'extérieur mais également d'appartement.

Les Conseils Municipaux

Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal ordinaire du 14 janvier 2011

<u>Étaient présents</u>: Mmes AURIOL Violette, BONZON Annelise, LAFONT Ginette, MAZEL Marcelle, VERDIER Nicole

Mrs CREMER Pascal, DEJEAN Christian, MENDRAS Bruno, MOURGUES David.

Secrétaire de séance : M DEJEAN Christian

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du dix décembre deux mille dix, par le maire, celui-ci demande les observations qui doivent être apportées.

Madame LAFONT Ginette précise : je souhaiterai apporter les précisions suivantes :

La réunion qui s'est tenue à LASALLE le 14/10/2010, à l'initiative du Club Cévenol, en présence de Monsieur le Directeur et de plusieurs membres du nouveau conseil d'administration du Parc National des Cévennes, traitait de la réforme des Parcs Nationaux et de l'élaboration de la charte du Parc National des Cévennes.

Parmi les points essentiels, retenons que :

- Le Parc apporte sur sa démarche une large information
- ♦ La parole et des responsabilités, sont données aux Collectivités Territoriales, aux compétences et aux habitants des zones concernées
- La charte définira les orientations en matière de protection et de développement durable
- Engagera le territoire pour 15 ans sur un projet commun
- ♦ L'adhésion à la charte du Parc National des Cévennes résultera du choix du Conseil Municipal qui aura à se prononcer d'ici 2012

Il est donc important de suivre l'élaboration de la charte, et de mesurer les bénéfices que notre commune peut attendre de son engagement.

« la feuille de route » tous les éléments d'états des lieux pour les groupes de travail pour l'élaboration de la charte- est consultable en Mairie, ou sur le site du Parc National des Cévennes. Les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait part des vœux et de remerciements envoyés part de Magali SENECAL, notre secrétaire de Mairie, avec une photo de ses enfants.

Ordre du jour :

- 1°/ Décision modificative M14,
- 2°/ Choix entreprises travaux toiture,
- 3°/ Subventions:

APE pour spectacle de Noël Voyage Collège St Jean,

- 4°/ Convention location chauffage,
- 5°/ Urbanisme,
- 6°/ Questions diverses

1°/ Décision modificative M14

Monsieur le Maire explique que la trésorerie de Lasalle nous a signalé un dépassement de crédit au chapitre 12 qui est du aux cotisations sociales. Il convient de faire une décision modificative pour équilibrer le Budget.

Vu le manque de crédit en dépenses de fonctionnement au chapitre 12 notamment à l'article 6450, sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, *Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité*, de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget communal de l'exercice 2010 :

Fonctionnement : Dépenses - chapitre 011 - Article 6565 : - 500 €

chapitre 012 - Article 6450 : + 500 €

2°/ Choix entreprises travaux toiture

Monsieur le Maire donne le rapport d'analyse des offres effectué par l'Architecte Monsieur Laune.

LOT N° 1 – CHARPENTE COUVERTURE – TRAVAUX DIVERS

Estimation du Lot: 19 960,00 Euros HT

	ENTREPRISES	OFFRES	OBSERVATIONS
PL	l N°	OUVERTURE	VERIFICATION
1	CERRET	24 119,75 €.	24 119,75 €. Offre conforme
	30460 LASALLE	Option 4018,00 €	Option 4018,00 €
L'e	entreprise propose un	sablage plutôt qu'un décroutage et re	ejointement soit une moins value de 2829,00 €
3	GENEST	17 233,43 €.	17 233,43 €. Offre conforme
	30460 ASALLE	Ontion modifiée 1373 00	0 € Ontion modifiée1373 00 €

30460 LASALLE Option modifiée1373,00 € Option modifiée1373,00 €

L'entreprise propose un sablage plutôt qu'un décroutage et rejointement soit 1373,50 €

L'entreprise signale que les plans d'éxécution ne sont pas nécessaires

4 **BATISSEURS GARDOIS** 25 714,28 €. 25 714,28 €. Offre conforme 30380 St Christol les Ales Option 3 403,00 € Option 3 403,00 €

CLASSEMENT DES OFFRES OFFRES OPTIONS

•		— —	• · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
1	GENEST	17 233,43 € HT	CERRET	1 189,00 € HT sablage seul
2	CERRET	24 119,75 € HT	CERRET	4 018,00 € HT décroutage et joints
3	BATI GARDOIS	25 714,28 € HT	GENEST	pas d'offre pour décroutage et joints
			GENEST	1 373,00 € HT sablage seul
			BATI GARDOIS	3 403.00 € HT décroutage et joints

LOT N° 2 – ZINGUERIE

Estimation du Lot: 2 300,00 Euros HT

	ENTREPRISES		OFFRES	OBSE	RVATIONS
PLI N°		OUVERTURE	V		
2	ROMEUF	1 664,00 HT €	1 664,00 I	HT €	Offre conforme
	30460 LASALLE				
3	GENEST	1 960,00 €.	1 960,00 €.	Offre confor	me
	30460 LASALLE				
4	BATI GARDOIS	2 909,92 €.	2 909,92 €.	Offre confor	me
	30380 St Christo	ol les Ales			
5	MARTEL	2 008,00 €.	2 008,00 €.	Offre confor	me
	30270 Saint Jea	ın du Gard			

CLASSEMENT DES OFFRES

1	ROMEUF	1 664,00 € HT
2	GENEST	1 960,00 € HT
3	MARTEL	2 008,00 € HT
4	BATI GARDOIS	2 909,92 € HT

La Commission Travaux propose de retenir l'entreprise Genest pour le Lot n° 1 toiture et le local de la citerne, pour un montant de 17.233,43 € HT.

Après délibération, Le conseil municipal, ACCEPTE,

Avec 1 abstention et 9 votes pour, le choix de l'entreprise GENEST.

Pour le Lot n° 2 Zinguerie la Commission Travaux propose de retenir l'entreprise Romeuf pour un montant de 1.664,00 € HT.

Après délibération, Le conseil municipal, ACCEPTE à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que les travaux doivent être terminés pour fin avril pour ne pas gêner la saison touristique.

Le Conseil Municipal autorise le Maire a signer les marchés correspondants à ces deux entreprises ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

3°/ Subventions:

APE pour spectacle de Noël

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre reçu de l'APE de Lasalle, comme demandé lors du

Les Conseil Municipaux

dernier conseil, indiquant le coût du spectacle (550 €) et le nombre d'enfants (env. 150). 8 enfants de la commune sont inscrits à l'école de Lasalle. Après un calcul au prorata Monsieur le Maire propose une participation de 30 €.

Après délibération, Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 30 € à l'Association des Parents d'Elèves de LASALLE pour le spectacle de Noël 2010.

Voyage Collège St Jean

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de participation au frais du voyage scolaire à Verdun du Collège de St Jean du Gard. Un enfant est concerné. Les autres années un montant forfaitaire était alloué. Vu que le montant des voyages varie il serait souhaitable de connaître le coût réel qui incombe aux familles avant de se décider sur une somme.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE, de donner un accord de principe sur la participation au voyage à Verdun.

Le montant sera fixé lors du prochain conseil, après avoir demandé le montant restant à charge de la famille.

Association Sportive du Collège

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de la part de l'Association Sportive du Collège de St Jean du Gard.

Les années précédentes le conseil n'a pas subventionné cette association en raison de bourses attribuées aux enfants de la commune pour les activités extra-scolaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, *Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité*, de ne pas subventionner l'Association sportive du collège.

4°/ Convention location chauffage

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal du 10.12.2010 un accord de principe était donné pour la location des chauffages de la chapelle. Le montant proposé était de 60 € par jour pour un chauffage et 1.500 € de caution par pièce.

Monsieur MENDRAS insiste sur le fait que la location doit être encadrée pour éviter les surprises (contrôle de fonctionnement avant et après par la même personne ...). La caution qui paraît énorme pourra être vue à la baisse avec le temps. Madame LAFONT souhaite des renseignements sur la légalité de demander une caution d'un montant si élevé. Suite à la demande de Madame LAFONT des renseignements seront pris sur la légalité du montant élevé de la caution.

Un article est prévu pour le prochain bulletin pour faire part aux administrés de la possibilité de location des chauffages. La location pourra être proposée aux communes environnantes. Après délibération, *Le conseil municipal, DECIDE*,

avec une abstention et 9 votes pour, de louer les chauffages pour 60 €/pièce par jour et une caution de 1.500 €/pièce.

5°/ Urbanisme

PC Monsieur TAMM

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur TAMM, apiculteur sur le commune, va déposer une demande de permis de construire, et présente le projet sur les plans qui lui ont été fournis.

Monsieur TAMM prévoit un aménagement paysager et architectural de l'exploitation apicole de la Pibole : Une miellerie, et au lieu-dit « Pied Martin » : un fournil, un gîte et une habitation. Monsieur DEJEAN demande si des renseignements ont été pris au niveau de la Chambre d'Agriculture. Monsieur le Maire répond que dans le dossier du projet de Monsieur TAMM, le Président de l'Association de Développement de l'Apiculture Professionnelle en Languedoc-Roussillon a donné un avis favorable.

Monsieur DEJEAN, étant favorable à ce projet, souhaite qu'à partir de maintenant, sur les dossiers « agricoles », l'avis des services concernées de la Chambre d'Agriculture ou de la Direction Départementale du Territoire ou De la Mer, soit pris systématiquement avant de le proposer au conseil.

Après délibération, Le conseil municipal, DECIDE,

avec une abstention et 9 votes pour, de donner un avis favorable à la demande de permis de construire de Monsieur TAMM.

Transfert permis de construire de ROUSSET Charly à ROUSSET Jean-Claude

Monsieur le Maire informe du transfert du permis de construire de Monsieur ROUSSET Charly à Monsieur ROUSSET Jean-Claude. Le transfert a été accordé par la Direction Départementale du Territoire et de la Mer.

20

Madame LAFONT souhaite préciser que le permis de construire initial a été accordé à un agriculteur, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Monsieur DEJEAN maintient l'importance de se renseigner avant d'accorder des permis de construire aux « agriculteurs ».

Un courrier sera adressé en ce sens à Monsieur ROUSSET Jean-Claude.

6°/ Questions diverses

Indemnités du Receveur Municipal Mme RUBY

Monsieur le Maire fait part de la réception de la demande de règlement de l'Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante, pour l'exercice 2010. Le montant de cette indemnité est calculé en fonction du budget de la commune des 3 dernières années et est de 229,33 €. Il explique que l'indemnité peut être contestée, en cas de non satisfaction du conseil rendu.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, *Le conseil municipal, DECIDE, à l'u-nanimité*, de payer la totalité de l'indemnité à Mme RUBY.

Devis table salle du Conseil

Monsieur le Maire indique que suite au dernier Conseil Municipal en date du 10.12.2010 un deuxième devis a été demandé, à l'entreprise BONZON, pour la rallonge de la table de la salle du Conseil. La Commission Travaux propose d'accepter le devis de Monsieur VIALA qui est le moins cher. La proposition de certains Conseillers d'opter pour une grande table au lieu d'une rallonge pour une question d'esthétique à été abandonnée étant donné que lors de mariages, il convient d'avoir le maximum de place à l'intérieur.

Après délibération, Le conseil municipal, DECIDE,

avec 7 votes pour et deux abstentions, d'accepter le devis de Monsieur VIALA d'un montant de 720 € pour réaliser une rallonge de la table de la salle du Conseil. Madame BONZON n'ayant pas pris part au vote.

Remplacement de Monsieur Pierre BOLLE au Conseil Municipal

Monsieur le Maire revient sur la dernière séance du Conseil Municipal en date du 10.12.2010 dans laquelle il demandait aux Conseillers de réfléchir sur le fait de remplacer Monsieur Pierre BOLLE au Conseil Municipal. Comme précisé la dernière fois il n'y a aucune obligation juridique. Il leur fait part, que pour sa part, il n'est pas favorable à une nouvelle élection.

Madame LAFONT et Monsieur DEJEAN pensent que le remplacement de Monsieur BOLLE pourrait être bénéfique dans le sens, qu'il y a beaucoup de réunions en dehors de la commune et un conseiller en plus, pourrait alléger les déplacements et le temps passé. Une voix de plus, pour avoir le Quorum au moment des délibérations, est important. Monsieur le Maire que cela dépend de l'investissement du futur Conseiller, aucune assurance de ce côté là, et qu'à ce jour, il n'est jamais arrivé qu'il n y ait pas le Quorum lors d'une séance du Conseil Municipal.

Monsieur DEJEAN rajoute que l'élection d'un nouveau conseiller est un acte démocratique et qu'il semble normal que la population soit représentée au mieux.

Après délibération, Le conseil municipal, DECIDE,

avec 8 votes pour et 2 votes contre, de ne pas effectuer de nouvelles élections et donc de ne pas remplacer Monsieur Pierre BOLLE.

SIVOM

Monsieur le Maire fait part de la réunion du SIVOM à Lasalle en date du 11.01.2011. La commune de Thoiras souhaite quitter le SIVOM à compter du 01.01.2011. Il fait lecture de la délibération de la commune de Thoiras correspondante, qui stipule que la commune s'interroge sur l'utilité de ce syndicat qui n'a plus qu'une seule compétence, la gestion des écoles du canton. « Bien conscient des difficultés que peu engendrer notre demande de sortie du syndicat, mais considérant que la cotisation annuelle d'un montant de 770 € est versée en pure perte, le maire demande de se prononcer sur ce sujet. » Le SIVOM a accepté à l'unanimité le départ d Certes, il aurait été préférable que Thoiras reste au sein du SIVOM jusqu'à la fin du mandat actuel, mais peut-on aller contre la volonté d'une commune de sortir du syndicat. Cela supposerait un bras de fer administratif qui serait finalement vain. Thoiras. Madame AURIOL, présente à la réunion, explique que le départ de Thoiras engendrera un trou dans le budget du SIVOM (5.940 € - 770 €), qui ne pourra plus faire grande chose et augmentera obligatoirement les cotisations des autres communes. Madame LAFONT demande s'il ne faut pas se poser la question sur la nécessité du SIVOM. Madame AURIOL précise qu'avec la prochaine reforme territoriale, le SIVOM sera peut être supprimé ; cependant nous n'y sommes encore pas. Madame AURIOL précise que,

Les Conseil Municipaux

dans l'immédiat, Monsieur PIBAROT, Président du SIVOM, propose de donner un peu moins de subventions au réseau d'écoles (celui-ci étant bien pourvu), et d'essayer de mettre en place un système de ramassage inter-communal – en particulier pour les personnes âgées isolées qui ne conduisent pas (pour se rendre au Marché ou aux rencontres récréatives de Lasalle). Un sondage avait déjà été fait auprès de la population il y a deux ans, avec une vingtaine de réponses positives sur le canton. Il faudrait refaire une autre enquête, chacun dans nos quartiers respectifs, pour savoir s'il y a une demande dans ce sens.

Monsieur le Maire explique que chaque commune membre doit maintenant se prononcer à son tour sur le retrait envisagé de Thoiras.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération de la commune de Thoiras en date du 30.11.10 demandant son retrait, Vu la délibération du SIVOM du Canton de Lasalle en date du 11.01.11 acceptant ce retrait, DECIDE d'accepter le retrait du SIVOM de la commune de Thoiras à compter du 01.01.2011 avec 7 votes pour et 3 abstentions.

Après-midi récréative du 18.12.2010

Conte de Patrick Rochedy et goûter.

Le Conseil Municipal est très déçu par le manque de participation de la population à cette après-midi récréative, qui par ailleurs a demandé de la préparation et un certain budget. A ce sujet, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la baisse de la facture du conteur de 600 € à 300 € en raison de l'absence pour raison de santé de la chanteuse initialement prévue.

Loto

Monsieur MOURGUES rappelle le Loto de l'Association « La Festo del Païs » qui aura lieu le samedi 15 janvier à 21h00.

Site internet

Madame LAFONT est allée sur le site internet de la commune. Elle a vu le changement du mot du Maire et demande de prévoir pour l'année prochaine la publication des vœux. Elle indique qu'il y a d'autres choses à revoir. Une réunion de la commission sera prévue ces prochains jours.

GDA du Mont Brion:

Monsieur DEJEAN fait part de l'invitation du GDA pour l'Assemblée Générale le 10 février 2011 à 9h30 dans la Salle du Brion à St Jean du Gard. Il y aura une intervention de Monsieur GALZIN du Parc National des Cévennes sur la présentation de la charte, et de Monsieur MAR-JOLLET qui fera le point sur les différentes zones Natura 2000. La représentation de la Mairie serait souhaitable.

Communauté des Communes Cévennes Garrigues

Monsieur DEJEAN fait part de son souhait de faire des petites réunions internes entre conseillers délégués de la communauté de communes et ce avant les réunions du bureau et des plénières. Vu que les comptes rendu des commissions ne sont pas communiqués ou pas effectués il est difficile d'arriver dans une réunion et de ne pas savoir quels sont les souhaits, interrogations, engagements ... des différents délégués. Il demande aux délégués de faire remonter l'information auprès de chaque président de commission, afin qu'un compte rendu soit rédigé et adressé aux délégués concernés ou à la Mairie.

Monsieur le Maire prévoit que la première question à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, sera l'intercommunalité, (Communauté de Communes « Cévennes Garrigue »).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal extraordinaire du 25 février 2011

Etaient présents: Mmes AURIOL Violette, BONZON Annelise, MAZEL Marcelle, VERDIER Nicole. Messieurs JULIEN Edmond, CREMER Pascal, DEJEAN Christian, MENDRAS Bruno, MOURGUES David

Absente excusée: LAFONT Ginette

Secrétaire de séance : MOURGUES David

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, notamment sur le choix de l'intercommunalité en tenant compte des nouvelles réformes. 22

Il précise qu'une réunion avait été programmée par le Maire de St Hippolyte du Fort avec Coutach-Vidourle mais que celle-ci a été annulée et qu'une autre réunion a été programmée par Madame la Sous-Préfète du VIGAN, avec les différents présidents de Communautés de Communes (Cévennes-Garrigues, Coutach-Vidourle et autres...).

Il propose qu'un tour de table soit effectué, comme cela a déjà été fait lors du Conseil Municipal du 30 avril 2010, pour lequel il donne lecture du compte rendu de cette réunion.

Madame AURIOL donne un compte rendu de la réunion à laquelle elle a assisté avec la Communauté de communes autour d'Anduze, réunion ou toutes les communes de la Communauté Cévennes-Garrigue étaient invitées. Elle précise qu'il y avait très peu de participants des communes du Canton de St Hippolyte du Fort. Lors de cette réunion, le Maire d'Anduze Monsieur Iglésias, a distribué à toutes les communes présentes (St Sébastien d'Aigrefeuille, Générargues, Cardet, Tornac, Massiargues – Attuech, La Cadière, Lasalle, St Félix de Pallières, Vabres, Soudorgues et Ste Croix de Caderle …) un rapport de travaux effectué par la commission intercommunalité de la commune d'Anduze. Celui-ci présente une analyse des différents types de regroupements possibles entre Anduze et Lédignan, Anduze et Cévennes Garrigues, Anduze et le Grand Alès. A été communiqué la décision prise par la commune d'Anduze de rejoindre le Grand Alès. Ce rapport a été remis par Madame Auriol à Monsieur le Maire et Monsieur Dejean.

Monsieur DEJEAN indique que si il y avait peu de participants à Anduze cela est peut être du à la réunion que le Maire de St Hippolyte du Fort avait programmée avec Coutach-Vidourle le 08 février, que celle-ci a été annulée et remplacée par une réunion organisée par Madame la Sous-Préfète du VIGAN.

Madame AURIOL donne son avis en précisant que le bassin de vie de la commune est la Salendrinque et le Gardon, et regrette que le découpage artificiel qui a été effectué lors de la création de la Communauté de Communes « Cévennes-Garrigue » ait été fait sans tenir compte ni des caractéristiques historiques, géographiques, économiques, culturelles communes à ses vallées ni du bassin de vie que cela représente.

Son choix se porte sur l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès.

Madame MAZEL indique que son choix est que notre commune se regroupe avec la Communauté d'Agglomération du Grand Alès.

Madame VERDIER rejoint l'avis de madame MAZEL, à savoir, avoir un regroupement avec la Communauté d'Agglomération du Grand Alès.

Monsieur DEJEAN précise que tous les membres du Conseil Municipal n'ont pas été en possession du document qui a été donné lors de la réunion qui s'est tenue à ANDUZE. De ce fait, il trouve difficile qu'une décision soit prise ce soir.

Monsieur CREMER précise que c'est un document qui a été rédigé uniquement pour la commune d' ANDUZE.

Monsieur le Maire confirme que ce document n'apporte rien à notre choix de ce soir, sachant que cela concerne uniquement la commune d'ANDUZE.

Monsieur DEJEAN propose de voir par la suite ce que nous déciderons indiquant que le préfet fera après les élections cantonales une proposition de carte et de découpage des futures communautés de communes.

Monsieur CREMER rappelle que la Commune de Ste Croix s'est impliquée dans le fonctionnement de la Communauté de Communes Cévennes Garrigues, et remercie pour cela ses délégués d'avoir fait le lien avec leur commissions pendant ces dernières années, mais il précise que pour lui, notre choix est à faire maintenant.

Monsieur DEJEAN indique que notamment la commission économique, pour laquelle il est délégué, a effectué un très gros travail. Toutefois, il précise qu'il n'a jamais dit que son choix était de se regrouper avec la Communauté de Communes « Coutach-Vidourle ».

Madame BONZON signale que pour elle, le bassin de vie est important. Elle se tournerait plutôt vers le Grand Alès, en essayant toutefois, de rester dans la même Communauté de Communes que LASALLE. Le choix de se regrouper avec la Communauté d'Agglomération du Grand Alès serait le meilleur, tout en y perdant peut être de notre âme.

Monsieur MOURGUES indique que pour lui, l'avenir serait le regroupement avec la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en raison des différents services de proximité que l'on pourrait avoir (culture, scolaires, etc...)

Monsieur MENDRAS précise que son choix serait plutôt de se rapprocher de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès, et signale toutefois, qu'avec n'importe qu'elle communauté de communes que l'on risque d'être regroupé, on aura des choses positives, mais également négatives. Il faut tenir compte de la culture, du tourisme, de la communication, de l'agriculture, etc....

Monsieur CREMER précise qu'à ce jour, dans le contexte actuel, il est difficile de saisir toute la complexité des changements et de leurs enjeux. En effet, tout bouge au niveau des intercommu-

Les Conseil Municipaux

nalités, des collectivités territoriales, des compétences des unes et des autres, mais si on ne prend pas une décision maintenant, qui porte sur la solution la moins mauvaise, on nous imposera une autre orientation dans les prochains mois. Pour lui, notre choix, tient compte de la proximité de vallées qui nous ressemblent géographiquement et qui partagent les mêmes besoins auxquelles pourrons mieux répondre les ressources et les compétences d'une intercommunalité correspondant à leurs attentes.

Monsieur le Maire clôture ce tour de table, en précisant que depuis au moins deux ans, et pratiquement à chaque conseil municipal, le sujet de l'intercommunalité a été abordé par les délégués qui ont fait un compte rendu des différentes commissions. Il les remercie pour tout ce travail qui prend beaucoup de temps et qui demande également, de bien être au courant des décisions prise à l'intercommunalité. Il retrace comment a été créé la Communauté de Communes Cévennes-Garrigue. Il souhaiterait qu'une décision soit prise ce soir, afin que l'on puisse affirmer notre position sur notre choix de regroupement, sans attendre que l'on nous impose quelque chose qui risque de ne pas nous convenir. Il est tout à fait d'accord aves les termes de Monsieur Crémer. Il propose donc de mettre au vote un projet de délibération.

Monsieur DEJEAN renouvelle que pour lui, il est difficile de prendre une décision sans avoir tous les éléments en possession.

Après un dernier tour de table, et après avoir eu l'accord de la majorité des conseillers présents, le maire soumet au vote la délibération suivante :

ORDRE DU JOUR:

choix de l'intercommunalité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte de la délibération à prendre, et le cadre des différentes dispositions prises sur la décentralisation territoriale dans lequel les considérations suivantes s'inscrivent ;

- Compte tenu des lois de réformes récentes des collectivités territoriales et des réflexions qui s'y rattachent (notion d'intérêt public local, évolution du rôle, du nombre, des compétences des régions et des départements et de leur représentants d'ici 2014);
- ♦ Compte tenu des directives sur les intercommunalités prévues pour fin 2011 et courant 2013
- ♦ Compte tenu du souhait de la commune d'engager son avenir et d'anticiper son encrage dans un cadre intercommunal rendu dynamique et stable par sa dimension et les acquis de son expérience.
- Compte tenu du souhait de certaines communes de la Communauté de Communes « Cévennes Garrigue » d'être regroupées avec d'autres communautés de communes, **notamment** avec (Coutach-Vidourle, Lédignan) ce que refuse la Commune de STE CROIX DE CADERLE
- ♦ Compte tenu des différents débats menés en Conseils Municipaux, portant sur l'orientation de notre Commune, et concernant les vallées qui nous rapprochent le plus, à savoir les vallées du gardon et de la Salendrinque

La commune de STE CROIX DE CADERLE souhaite à ce jour affirmer son choix de :

- Préserver son identité et être reconnue dans un ensemble d'une Communauté d'Agglomérations de taille et de nature diversifiée, en négociant son intégration. Elle pourra assurer cette intégration en y partageant globalement son attachement à la culture, au tourisme, à l'agriculture, à l'artisanat et aux terroirs cévenols, mais également avec des communes proches qui ont des spécificités dont elles dépendent en commun.
- ◆ Permettre à la commune de STE CROIX DE CADERLE qui est limitrophe en grande partie avec les Communes de ST JEAN DU GARD et THOIRAS (communes déjà intégrées dans la communauté de communes du Grand Alès) de conserver son caractère géographique cévenol et d'en assurer une continuité territoriale dans les mêmes vallées (vallée de la salendrinque et vallée des gardons)
- ♦ Que le conseil municipal a déjà abordé ce rapprochement avec la Communauté de Communes du « Grand Alès » lors des précédentes réunions des conseils municipaux
- Que ce choix correspond à la nécessité d'avoir pour la Commune, une vision à long terme, de se retrouver dans une répartition clarifiée des compétences et de leurs financements tout en confortant sa démocratie locale

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide :

Par 8 voix pour et 1 voix contre, de demander son adhésion et son rattachement à la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contacter la Communauté d'Agglomération du Grand Alès pour obtenir un rendez-vous. Il demande qui souhaiterait l'accompagner. Mesdames Auriol, Bonzon et Messieurs Crémer et Déjean souhaitent y assister.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30

Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal

ordinaire du 18 mars 2011

Étaient présents: Mmes AURIOL Violette, BONZON Annelise, LAFONT Ginette, MAZEL Marcelle, VERDIER Nicole

Mrs CREMER Pascal, DEJEAN Christian, MENDRAS Bruno,

Secrétaire de séance : Mme LAFONT Ginette

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du quatorze janvier deux mille onze, par le maire, les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité.

Monsieur MOURGUES David rejoint l'assemblée.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal extraordinaire du vingt cinq février deux mille onze, par le maire, les modifications suivantes sont apportées :

Monsieur DEJEAN précise que tous les membres du Conseil Municipal n'ont pas été en possession du document qui a été donné lors de la réunion qui s'est tenue à Anduze.

De ce fait, il trouve difficile qu'une décision soit prise ce soir, pour lui il aurait fallu également avoir une étude comparative sur les différentes communautés de communes entourant Cévennes -Garrigue.

Monsieur DEJEAN indique que notamment la commission économique, pour laquelle il est délégué, a effectué un gros travail. Toutefois, il précise qu'il n'a jamais dit que son choix était de se regrouper avec la Communauté de Communes « Coutach-Vidourle », mais souhaite que la Communauté reste entière, la seule façon de pouvoir négocier un rapprochement avec une autre Communauté de Communes.

Ce rapprochement doit se faire sur des projets.

Monsieur MENDRAS précise que son choix serait de se rapprocher avec la Communauté d'Agglomération du Grand Alès, que quelque soit le rattachement à une Communauté de Communes ou une autre, imposé ou souhaité, il y aura des retombées positives et négatives.

Ce soir nous positionnons face à cette intercommunalité future, mais dans tous les cas, il faudra faire entendre notre voix, peut-être encore plus qu'aujourd'hui.

Madame AURIOL relève la petite modification suivante : « son choix se porte sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Grand Alès » à remplacer par « son choix se porte sur l'adhésion à la Communauté de Communes du Grand Alès»

Les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité

Ordre du jour :

- 1°/ Convention Assainissement
- 2°/ Rapport annuel eau SIAEP
- 3°/ Urbanisme
- 4°/ Questions diverses.

1°/ Convention Assainissement

Monsieur le Maire rappelle qu'on a déjà parlé longuement d'une possibilité d'assainissement semi-collectif autour du village qui regrouperait une dizaine d'habitations, dont la mairie, afin de satisfaire aux exigences réglementaires.

Une étude technique a été réalisée sur la base de 8 habitations pour lequel l'assainissement se ferait sur le terrain de Madame BREMOND situé sous sa maison en construction.

Des négociations étaient en cours afin de finaliser les conditions d'installation du système, les servitudes, les conditions d'entretien, d'utilisation, et la répartition des frais et charges.

Maître VAILLEAU, notaire à LASALLE, collaborait à la rédaction de l'acte.

Toutes les exigences de Madame BREMOND n'ayant pas été satisfaites par les propriétaires concernés, le projet initial a été abandonné.

Les Conseil Municipaux

De ce fait, et sachant que la mairie ne dispose d'aucun terrain pour faire cet assainissement, la Mairie, M/Mme VALETTE et Mme BREMOND (maison neuve) vont se regrouper à trois, projet restreint, réduit à 12 équivalents habitants, n'impose pas les mêmes contraintes techniques et pourra se réaliser au même endroit de ce qu'il avait été prévu initialement.

Il y aura une servitude à perpétuité concernant l'emprise au sol de la micro-station, des drains et de l'accès. Mme BREMOND ne participera pas financièrement à l'installation de la micro station.

- La commune pourra compter sur 40% de subventions.
- ♦ Au niveau de l'installation : les frais seront divisés par 2, (la Mairie et M/Mme VALETTTE.)
- ♦ Mme BREMOND participera financièrement que seulement au niveau des frais de notaire, du raccordement de sa future maison et de l'entretien (partagé entre les trois parties)
- ♦ Pour toutes interventions planifiées, madame BREMOND devra être informée suivant un planning, pour le curage et la maintenance.
- ♦ En cas de nécessité, Mme BREMOND sera avertie par tous les moyens nécessaires (mails, téléphone)
- A l'issue des travaux, les lieux devront être remis à l'identique
- En raison de la configuration du terrain, la vidange de la micro-station, se fera par le terrain de Madame BREMOND, mais uniquement avec des petits véhicules et cela pour éviter la dégradation du chemin et des murs d'accés
- ♦ L'alimentation électrique de la micro-station se fera soit de la Mairie, soit de la future maison de Madame BREMOND
- La part de la Mairie devrait s'élever à environ 4.300 €.

Monsieur le Maire donne lecture de toutes les recommandations qui ont été vues et accordées par Madame BREMOND, la Mairie et Monsieur et Madame VALETTE.

Il demande au Conseil Municipal de donner son accord pour signer la servitude chez le notaire ainsi que la convention avec la Communauté de Communes Cévennes Garrigues pour avoir les 40% de subventions.

La signature de la servitude est prévue vers le 20 avril 2011.

Après délibération, Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la servitude chez Maître VAILLEAU, notaire à LASALLE, ainsi que la convention avec la Communauté de Communes Cévennes Garrigues.

2°/ Rapport annuel eau SIAEP

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement doit être réalisé annuellement. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Lasalle dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. La Direction Départementale de la Forêt, assistant conseil auprès du SIAEP de Lasalle, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de ses services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

A propos des pertes d'eau mentionnées dans le rapport, monsieur CREMER demande ce qui est fait pour l'entretien du réseau.

Monsieur le Maire indique qu'une étude a été commandée au bureau d'études GAXIEU pour évaluer l'état des réseaux. (schéma directeur)

De plus, le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable travaille actuellement avec le bureau d'études GAXIEU, pour établir le cahier des charges pour lancer la consultation pour la gestion des réseaux du syndicat. L'affermage du syndicat est actuellement assuré par la société VEOLIA.

Après délibération, Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, d'approuver

le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat AEP de la région de Lasalle.

De plus, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en raison des nouvelles règlementations, le SIAEP travaille actuellement sur des ressources en eau, en complément de la source située au pont de Salindres.

3°/ Urbanisme

PC Monsieur TAMM

Monsieur le Maire explique qu'après l'accord favorable du Conseil Municipal lors de la réunion du 14.01.2011 pour le projet de Monsieur TAMM Sébastien (aménagement paysager et architectural de son exploitation apicole de la Pibole : une miellerie, et au lieu-dit « Pied Martin » : un

fournil, un gîte et une habitation), il convient de prendre une délibération motivée ce soir, pour l'accompagner dans son projet.

De plus, suite à la demande du conseil municipal, un courrier a été adressé aux Services Apicoles, pour lequel il nous a été répondu qu'ils soutenaient le projet de développement de l'exploitation agricole de Monsieur TAMM.

Il demande au Conseil de délibérer sur ce dossier :

Il précise :

- que l'article L 111-1-2 du code de l'urbanisme donne certaines conditions de constructions pour les communes ne disposant pas de documents d'urbanisme et donne la possibilité au conseil municipal d'établir une délibération motivée
- que ce projet ne portera pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels, à la salubrité et à la sécurité publique
- que ce projet s'effectuera en partie sur une ruine existante et que
- celui-ci ne vient pas s'installer sur un terrain vierge
- que la construction peut être alimentée en électricité à proximité et à la charge du demandeur (avis d'EDF en cours)
- qu'un système d'assainissement autonome pourra être installé en raison de la superficie et de la configuration du terrain (avis du SATAA)
- que le réseau d'eau est situé à proximité, sur la route départementale terrain N° 153 c
- que cette construction pourra être desservie par un poteau incendie (défense contre l'incendie)
- que d'autres constructions existent dans un rayon proche de ce projet
- que cette construction soit réalisée dans le respect de l'architecture et le style de la commune
- que cela permettra à Monsieur TAMM de continuer et agrandir son exploitation apicole sur la commune
- que la commune pourra conserver un agriculteur sur la commune
- qu'aucun investissement public n'est nécessaire pour accueillir cette nouvelle structure,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 abstention et 9 voix pour, donne un avis favorable compte tenu l'intérêt communal que présente cette construction.

DP Monsieur MERCIER

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur MERCIER a déposé une déclaration préalable pour des travaux d'un abri ouvert sur les quatre côtés, modulable, simple pente, de construction en une ossature et couverture métallique et de couleur verte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord avec 1 abstention et 9 voix pour.

4°/ Questions diverses

Remplacement photocopieur:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'installation du nouveau photocopieur s'effectuera le mardi 22.03.2011.

Un seul contrat englobera la location et les copies (6000 copies noir et blanc et 3000 copies couleur par trimestre).

Rencontre avec Monsieur RIVENQ Christophe, Directeur du Cabinet du Maire Monsieur Max ROUSTAN Communauté d'Agglomération du Grand ALES

Le Maire, Edmond JULIEN, expose les raisons de la demande de rendez-vous avec Alès.

Le Préfet se prononcera après les Cantonales, certainement dés le 15 Avril, sur le redécoupage des Communautés de Communes dans le Gard.

Dans la Communauté des Communes Cévennes Garrigue le problème de regroupement avec Quissac se pose.

Ste Croix de Caderle est limitrophe avec St Jean du Gard et Thoiras, déjà depuis longtemps dans le Grand Alès.

La Municipalité de Ste Croix a pris une délibération en date du 25.02.2011 pour rejoindre le Grand Alès.

Motivations:

- même bassin de vie (Gardons, Salendrinque)
- même culture dans toutes ces vallées allant vers Anduze
- sur le plan historique, économique ... (tourisme, artisanat, agriculture).

Les Conseil Municipaux

Question à Monsieur RIVENQ: comment voyez-vous l'évolution des différentes territoires? Monsieur RIVENQ précise que pour le moment, la Communauté d'Agglomération du Grand Alès fonctionne bien comme elle est (16 communes), mais que des modifications peuvent être envisagées. Anduze demande son rattachement. Si celui-ci est accepté, Générargues et St Sébastien d'Aigrefeuille seront annexés presque d'office. Reste Cardet, Tornac, Lezan, Massillargues Attuech qui semblent se positionner en direction d'Alès mais encore ce n'est pas définitif.

Il y a également le problème de St André de Valborgne?

Monsieur RIVENQ avoue que jusqu'à St Jean du Gard, il y a 25mn de trajet en provenance d'Alès, par contre, St André est très loin ... et rien n'est encore décidé.

Certes, Alès fonctionne très bien comme il est reconnu »première Communauté de Communes de France pour son fonctionnement ». C'est la ville d'Alès qui apporte essentiellement les fonds, avec Salindres, St Privat et St Hillaire, mais c'est sur que les petites communes profitent de la retombée du chef-lieu d'arrondissement. Même celles qui ont été forcées d'y rentrer ne s'en plaignent pas maintenant... car, actuellement, les subventions baissant de tous les côtés – Région, Conseil Général, Etat, il est intéressant de se regrouper, de constituer une agglo importante pour avoir plus de poids à tous les niveaux (Département et région).

Certes, une petite commune comme Ste Croix de Caderle ne pésera pas beaucoup dans la balance.

Concernant l'adhésion probable : Monsieur RIVENQ nous conseille

- de faire une lettre explicative de notre décision à Monsieur le Préfet (avec copies aux différents sous-préfets)
- ◆ dés que le découpage sera fait avec de fortes chances que vous soyez rattachés à Quissac reprendre contact avec Alès Analyse de la situation de plus près (finances, compétences ... etc). Ce sera le même cas pour Vabres et St Bonnet de la Salendrinque ... et certainement pour d'autres communes.

Natura 2000

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers de la visite de Madame GUITTET, chargée de mission Natura 2000 – Vallée du Gardon de St Jean.

Monsieur le Maire fait informe les Conseillers de la réception d'une invitation pour le premier comité de pilotage Natura 2000. Il rappelle que le comité de pilotage est chargé du suivi de la démarche d'élaboration du document d'objectifs qui vise à définir un plan d'actions pour préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire en fonction des enjeux écologiques et socioéconomiques. Le comité de pilotage (COPIL) examine, amende et valide chaque étape d'avancement du document d'objectifs (DOCOB) et les propositions que lui soumet l'opérateur technique. Monsieur le Maire explique qu'il convient de désigner deux référents. Deux réunions sont prévues d'ici fin 2011 pour élaborer un document qui va énoncer des contraintes. La 1ère réunion avait lieu le 31 octobre 2010 à 9 heures 30 à Saumane.

Monsieur DEJEAN et Monsieur JULIEN se proposent comme référents.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les candidatures de Messieurs DEJEAN et JULIEN.

Tournée épicerie ambulante

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un couple d'exploitant de St Jean du Gard s'est présenté à la Mairie pour demander l'autorisation d'effectuer une tournée sur la commune avec un petit camion d'épicerie. Monsieur et Madame COUCHE s'occupe déjà d'un commerce sur St Jean, « Les Saveurs de St Jean ». La tournée débutera sous peu. Les lieux de stationnement ne sont pas encore définis.

DETR 2011

Après avoir expliqué le remplacement de la DGE – (Dotation Globale d'Equipement) par la DETR – (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'éventuelle possibilité d'obtenir une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux de voirie.

Le coût des travaux relatif au goudronnage de la route d'accès au cimetière s'élève à 3.890 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE :

- ◆ D'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2011 pour les travaux de réfection de voirie
- ♦ D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Infos travaux

Réfection toiture : l'Entreprise GENEST devrait débuter les travaux le 04.04.2011. Durée, environ 15 jours.

Musée: uniquement sablage.

Citerne : petites améliorations pour permettre le stockage du matériel de la femme de ménage De plus, durant les travaux de la toiture, l'entreprise GENEST louera le matériel nécessaire afin que l'employé municipal puisse décrouter la pièce qui servait de l'ancien local atelier.

Prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers de la date du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 22.04.2011 à 20h30. Il portera sur le Compte administratif 2010 et le Budget Primitif 2011.

Madame Auriol précise que le ramassage des ordures ménagères ne s'effectuera plus le lundi matin et ce du 24 mars à la fin juin, en raison des travaux routiers sur la commune de Lasalle. Elle communique également qu'il convient de fixer une date de la prochaine **Commission Bulletin**. Le 8 avril à 20h est retenu. Celui-ci devrait sortir fin avril/début mai.

De plus, elle demande qu'une réflexion soit faite pour améliorer la signalétique de la chapelle et du village, et ce, à partir de l'aire de repos.

Monsieur MOURGUES, Président de l'Association « La Festo del Païs » donne des informations concernant le loto mais également sur la Journée Pédestre qui aura lieu le 22 mai 2011.

Madame BONZON demande si la Mairie a été informée sur les coupures d'électricité qui sont intervenue dernièrement. Cela est très pénalisant, notamment pour les entreprises.

Monsieur le Maire précise que la Mairie n'a été informée d'aucune coupure et que tous les quartiers de la Commune n'ont pas été coupés de la même manière.

Monsieur MENDRAS donne les informations suivantes :

- ◆ Problèmes Orange/France Télécom : il donne des précisions sur les nombreuses coupures ou mauvaises réceptions. Un point de presse a été fait le 14 mars dernier avec France Bleu Gard Lozère.
- Répéteur Orange : celui-ci est en mauvais état. Suite à une intervention d'un technicien récemment, une réparation devrait être faite prochainement.
- ♦ Point comprimés iode : suite à un récent courrier de l'Agence Régionale de Santé, des comprimés iode sont toujours à disposition en Mairie, en cas de besoins.
- Site internet : une mise à jour est faite régulièrement. Toutefois, certaines modifications restent encore à faire.
- ♦ Balisage du petit sentier (aire de repos, le tunnel, Mas Hubert, village) : un marquage est nécessaire. Il devra être effectué avant le mois de juin. Il propose que Madame Ginette LA-FONT et Monsieur Yves TREIBER ainsi que Loïc, employé municipal et lui-même, se rencontre pour effectuer ce travail.

Table d'orientation et panneaux faune/flore :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à un appel téléphonique avec le Parc National des Cévennes, il s'avère que notre dossier de demande de subvention pour la mise en place d'une table d'orientation et de panneaux Faune et Flore ne passera en commission qu'au mois de juin 2011. De ce fait, ces installations ne seront pas effectuées pour cet été.

De plus, Monsieur le Maire souhaite apporter quelques précisions, notamment sur le projet de l'assainissement semi-collectif qui est en cours. Il précise qu'à l'avenir les conseillers qui souhaitent avoir des informations sur quelque sujet que ce soit, viennent à la Mairie pour obtenir des renseignements exacts, au lieu d'avoir des informations vagues et certaines fois inexactes ou mal interprétées.

Il reprécise également qu'il est à la disposition de tout le monde, comme il a toujours fait.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.



Quelques Numéros utiles

Communauté de Communes Cévennes Garrigue :

04.66.85.62.17 (Déchetterie, assainissement non collectif)

Office du tourisme intercommunal de LASALLE : 04.66.85.27.27 Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F.:

04.66.77.91.65

Crèche intercommunal Lasalle « Lou péquélou » : 04.66.85.27.94 **SYMTOMA** (rens. tri sélectif et composteur) : 04 66 77 98 29 :

contact@symtoma.org

Centre Local d' Information et de Coordination gérontologique

(CLIC) des Vallées Cévenoles Lasalle : 04.66.85.97.50

Mission Locale Garrigues et Cévennes (MLI)

(Accompagnement socio-prof des 16-25 ans): Le Vigan: 04.67.81.84.83 **Pole Accueil et services (PASS) Lasalle**: (emploi, formation, insertion,

internet): 04.66.85.42.36

Trésor Public de Lasalle: 04.66.85.20.65

La Poste Lasalle: 04.66.85.20.00

DDE Vigan: 04.67.65.99.30

Secours

Pompiers: 112 (numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18

Gendarmerie: 17

SAMU (pathologie médicale): 15

Info Energie de l'ADEME : 0 810 060 050

ErDF dépannage : 0810 333 030

Orange: SAV 1013, Accueil commercial: 1014

Assistance technique internet: 39 00

CRAM: 0 821 10 34 34 **CAF**: 0 820 25 30 10 **Pôle Emploi**: 39 49

Allo service public: 39 39

Cancer Info service: 0810 810 821 Drogue Info Services: 0 800 231 313

Enfance Maltraitée: 119 ou 0 800 054 141

Femmes info service—violences conjugales: 01.40.33.80.60

Viols femmes informations: 0 800 059 595

Fil Santé Jeune: 0 800. 235. 236

Centre d'information Routière : 0 826 022 022

Météo France: 32 50

France Bleu Gard Lozère: 04.66.21.36.37

Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste Croix de Caderle, avec l'aide de Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.—Photos Mairie Présidente de la commission : Violette AURIOL

Membres: Edmond JULIEN, Annelise BONZON, Pascal CREMER et Bruno MENDRAS